

Mairie de SAINT-ANDRE-LE-COQ

Membre de la Communauté de Communes "Plaine Limagne"

Code postal: 63310

Tél: 04.70.58.90.26.

e-mail : mairie.saintandre63@wanadoo.fr

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/11/2022

Réuni sous la présidence de Dominique BUSSON, Maire, le Conseil a pris les délibérations suivantes :

- Taxe d'Aménagement : la commune de Saint-André-le-Coq approuve le reversement à la Communauté de Communes Plaine Limagne de 5% de la Taxe d'Aménagement perçu.
- SIAEP de la Basse Limagne : Approbation des nouveaux statuts dont les principaux changements ont la prise de compétence optionnelle de l'assainissement collectif et le changement de nom puisque le SIAEP devient le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) de la Basse Limagne.
- Eclairage Public : l'éclairage public s'éteindra dorénavant à 22H30 au lieu de 23H00 et s'allumera à 6H30 au lieu de 6H00 jusqu'au 31/03 et sur la période 1^{er} avril -30 septembre, il n'y aura pas d'allumage de l'éclairage public le matin. Ces modifications sont faites par soucis d'économie d'énergie.
- Personnel communal : création d'un poste permanent à 22H hebdomadaires (Véronique RIBIER, cantine et ménage) et renouvellement de l'adhésion à la mission relative l'Assistance Retraites exercée par le CDG du Puy-de-Dôme.
- Correspondant Incendie et Secours : cette mission est confiée à Christine PANNETIER-BEAUJARD.
- Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange : le montant payé par Orange au profit de la commune s'élève à 993.57 €.
- Défibrillateur : L'appareil installé au Centre de Loisirs sera renouvelé et installé à l'extérieur dans un boîtier pour un cout total de 1 464.00 € TTC. L'installation d'un second défibrillateur à la Maison des Associations sera étudiée en 2023.
- Questionnaire à destination de la population, afin de redynamiser le « bien vivre » à Saint-André : il sera distribué dès cette semaine et un retour est demandé pour le 30 novembre.
- Questions diverses : le toit de l'Eglise coté Nord-Ouest nécessite une réfection rapide, un devis est attendu. Les commissions bulletin municipal et rénovation du Centre de Loisirs se réuniront prochainement. L'appartement de l'Ancien Presbytère sera loué bientôt.